

*Certifié conforme*

Liasse 25 IS RN

DGFIP N° 2050-SD 2025

**BILAN — ACTIF**

Désignation de l'entreprise : <u>SAS 2A BURO CONCEPT</u>		1   2	
Adresse de l'entreprise <u>CENTRE MAILLOLES AVENUE VICTOR DALBIEZ 66000 PERPIGNAN</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>1   2  </u>	
Numéro SIRET * <u>4 8 9 3 6 1 3 0 3 0 0 0 1 4</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N clos le, <u>3 1 1 0 3 1 2 1 0 2 1 5  </u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV	AW
	Avances et acomptes	AX	AY
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières *	BH	BI
	TOTAL (II)	BJ	BK
	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
STOCKS *	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
ACTIF CIRCUJANT	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
CRÉANCES	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	CE
DIVERS	Disponibilités	CF	CG
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
TOTAL (III)	CJ	CK	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	LA
Renvois : (1) Dont droit au bail : 55 000	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété : *	Stocks :	Créances :	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

②

**BILAN — PASSIF** avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2025

Désignation de l'entreprise		SAS 2A BURO CONCEPT		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....50.000.....)	DA	50 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, .....	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	5 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ )	DG	431 317		
	Report à nouveau	DH			
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	(283 567)		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	202 750		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	69 999		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	25 000		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	1 956		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	313 041		
	Dettes fiscales et sociales	DY	105 419		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	4 590		
	Autres dettes	EA	6 055		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	526 060		
	Ecarts de conversion passif *	ED			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	728 810		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	474 253			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**2ABuro Concept**  
**Société par actions simplifiée**  
**Au capital de 50 000 euros**  
**Siège social : 144 Avenue Victor Dalbiez,**  
**66000 PERPIGNAN**

**489 361 303 RCS PERPIGNAN**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 29 SEPTEMBRE 2025**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2025**

**DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 mars 2025 s'élevant à -283 567,00 euros de la manière suivante :

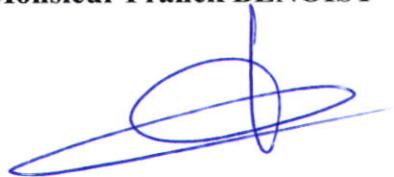
Perte de l'exercice : -283 567,00 euros

Au compte « **Report à nouveau** » -283 567,00 euros  
*S'élevant ainsi à -283 567,00 euros*

**Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 septembre 2025**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

**Certifié conforme**  
**Le Président**  
**Monsieur Franck BENOIST**



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2025

Désignation de l'entreprise		SAS 2A BURO CONCEPT				Néant <input type="checkbox"/> *						
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2				
								3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	59 515	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions				Dont Composants	M2	69 161	KP	69 161	KQ	69 161	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants	M3	15 942	KS	15 942	KT	15 942	
	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	102 355	KW	102 355	KX	102 355	
	Matériel de transport *					KY	11 283	KZ	11 283	LA	11 283	
	Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	60 682	LC	60 682	LD	60 682	
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK	17 510	LL	17 510	LM	17 510	
	TOTAL III					LN	276 933	LO	276 933	LP	276 933	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
	Autres participations					8U	349 977	8V	349 977	8W	349 977	
	Autres titres immobilisés					IP	15	IR	15	IS	15	
	Prêts et autres immobilisations financières					IT	16 250	IU	16 250	IV	16 250	
TOTAL IV					LQ	366 242	LR	366 242	LS	366 242		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	702 689	ØH	702 689	ØJ	702 689		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste		3		4		
						1						
						2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	59 515	IW	59 515	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF	
	Inst. gales, agencets et am. des constructions					IS		MG	69 161	MH	69 161	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT	6 950	MJ	6 950	MK	6 950	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers				IU		MM	180 182	MN	180 182	
		Matériel de transport				IV		MP	11 283	MQ	11 283	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW	4 398	MS	4 398	MT	4 398	MU	
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes					NC	17 234	ND	17 234	NE	17 234	
	TOTAL III					IY	28 581	NG	28 581	NH	28 581	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		
	Autres participations					IØ		ØX	300 086	ØY	300 086	
	Autres titres immobilisés					I1		2B	15	2C	15	
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	16 250	2F	16 250	
TOTAL IV					I3		NJ	316 351	NK	316 351		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK	28 581	ØL	706 822	ØM	706 822

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le 3 1 0 3 2 0 2 5

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS 2A BURO CONCEPT Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

**CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2025 - Etat préparatoire.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS 2A BURO CONCEPT</u>										Néant <input type="checkbox"/> *							
<b>CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>																	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
Frais d'établissement et de développements			CY			EL			EM			EN					
Fonds commercial			RE			RF			RI			RJ					
Autres immobilisations incorporelles			PE 2 163			PF 675			PG			PH 2 838					
TOTAL I			RK 2 163			RM 675			RN			RO 2 838					
Terrains			PI			PJ			PK			PL					
Constructions			Sur sol propre			PM			PN			PO					
			Sur sol d'autrui			PR			PS			PT					
Autres immobilisations corporelles			Inst. générales, agencements et aménagements des constructions			PV 34 485			PW 5 047			PX 39 531					
			Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ 15 942			QA 201			QB 6 950			QC 9 193		
Autres immobilisations corporelles			Inst. générales, agencements, aménagements divers			QD 43 297			QE 16 746			QF 60 043					
			Matériel de transport			QH 6 024			QI 2 257			QJ 8 281					
Autres immobilisations corporelles			Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL 53 805			QM 2 028			QN 4 398			QO 51 435		
			Emballages récupérables et divers			QP			QR			QS			QT		
TOTAL II			QU 153 552			QV 26 279			QW 11 347			QX 168 484					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			RN 155 715			RP 26 954			RQ 11 347			RR 171 322					
<b>CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>																	
Immobiliations amortissables		DOTATIONS						REPRISES									
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6									
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV									
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1									
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD									
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8									
Constructions		Sur sol propre		R1	R2	R3	R4	R5	R6								
		Sur sol d'autrui		R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4							
Autres immobilisations corporelles		Inst. gales, agenc. et am. des const.		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2							
		Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9							
Autres immobilisations corporelles		Inst. gales, agenc. am. divers		U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7							
		Matériel de transport		U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5							
Autres immobilisations corporelles		Mat. bureau et inform. mobilier		V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3							
		Emballages récup. et divers		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1							
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8									
Frais d'acquisition de titres de participations		NL							NM								
TOTAL III		NP	NQ	NR	NS	NI	NU	NV									
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NI	NU	NV									
Total général non venant (NP + NQ + NR)		NW	Total général non venant (NS + NT + NU)		NY	Total général non venant (NW - NY)		NZ									
<b>CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>																	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice					
									Z9			Z8					
Primes de remboursement des obligations									SP			SR					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2025 : Etat préparatoire.

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 2A BURO CONCEPT					Néant <input type="checkbox"/>	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 257 bis A-II) *	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	TP	TQ	TR		
<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5W	5X	5Y		
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		6J	6K	6L	6M	
		6N	6O	6P	6Q	
		6R	6S	6T	6U	
	Sur stocks et en cours	6V	6W	6X	6Y	
	Sur comptes clients	6Z	7A	7B	7C	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	7D	7E	7F	7G	
	<b>TOTAL III</b>	7H	7I	7J	7K	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7L	7M	7N	7O	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	UG		
	- financières	UH	UI	UJ		
	- exceptionnelles	UK	UL	UM		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.  
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE \***

DGFIP N°2057-SD 2025

Désignation de l'entreprise : <u>SAS 2A BURO CONCEPT</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>CADRE A</b>		<b>ÉTAT DES CRÉANCES</b>		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL 150 056	UM UN 150 056	
	Prêts (1) (2)	UP	UR US	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations financières	UT 16 250	UV UW 16 250	
	Clients douteux ou litigieux	VA		
	Autres créances clients	UX 97 604	UY 97 604	
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO )	ZI		
	Personnel et comptes rattachés	UY		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB 9 690	VC 9 690
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	
		Divers	VP	
	Groupe et associés (2)	VC		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR 56 137	VS 56 137	
	Charges constatées d'avance	VS 55 676	VT 55 676	
	<b>TOTAUX</b>		VT 385 412	VU 219 106 VV 166 306
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD		
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE		
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF		
<b>CADRE B</b>		<b>ÉTAT DES DETTES</b>		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	
			A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y		
Autres emprunts obligataires (1)		7Z		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG		
	à plus d'1 an à l'origine	VH 69 999	VI 18 192 VJ 44 909 VK 6 898	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B 313 041	8C 313 041	
Personnel et comptes rattachés		8C 56 049	8D 56 049	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D 19 400	8E 19 400	
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E 4 825	8F 4 825	
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW 19 000	VX 19 000	
	Obligations cautionnées	VX		
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ 6 145	VR 6 145	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J 4 590	8K 4 590	
Groupe et associés (2)		VI 25 000	VJ 25 000	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K 6 055	8L 6 055	
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2		
Produits constatés d'avance		8L		
<b>TOTAUX</b>		VY 524 104	VZ 472 297 VL 44 909 VM 6 898	
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ 78 437	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques VL 25 000	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK 25 538	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032	

SAGE Experts-comptables Janvier 2025 - Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2025

Désignation de l'entreprise		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N clos le :							
SAS 2A BURO CONCEPT							3	1	0	3	2	0	2	5
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>														
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE														
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)													
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)													
	WD											WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)													
	WF											WG	742	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option													
	RA											RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)													
	WI											XX		
	Amendes et pénalités													
WJ											XZ			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées														
Régime des sociétés mères et des filiales *														
Produit net des actions et parts d'intérêts :														
Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation														
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)														
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *														
Majoration d'amortissement *														
Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies A)														
OV											K3			
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)														
PP											1F			
Entreprises nouvelles (44 octies)														
L2											PC			
Zones de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)														
											L5			
Zones de développement prioritaire (art. 44 septies)														
											HT			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)														
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé														
dont déduction exceptionnelle (art. 39 A bis)														
X9											YH			
dont déduction exceptionnelle (art. 39 A bis A)														
YA											YB			
dont déduction exceptionnelle (art. 39 A bis D)														
YD											YI			
dont déduction exceptionnelle (art. 39 A bis E)														
dont déduction exceptionnelle (art. 39 A bis F)														
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage														
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>														
TOTAL II														
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :														
bénéfice (I moins II)														
XI												70 060		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *														
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *														
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)														
XN												70 060		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD